Centre
Provincial de l'
Agriculture et de la
Ruralité

Le Brabant wallon

requasud

DEMANDE D'ANALYSE DE SOL

Réservé à nos services			
	Classe client : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 Localisation de la parcelle : ☐ Brabant wallon ☐ hors Bw ☐ hors Belgique		Forfait prélèvement : ☐ Oui ☐ Non Indemnité kilométrique : ☐ Oui ☐ Non
	Date de réception	Paraphe pour réception	Numéro(s) d'essai(s)
	Etat : ☐ Bon ☐ Sec ☐ Sec/broyé Texture : ☐ Argile ☐ Limon lourd ☐ Limon ☐ Limon léger ☐ Sable Reçu via : ☐ Labo ☐Poste		Paraphe pour contrôle

Pour plus de lisibilité, merci de compléter ce formulaire en caractères imprimés.

Quelques règles simples à respecter pour la prise d'échantillons de terre destinée à des analyses physico-chimiques :

Quand ? → Au minimum 1 mois après l'apport d'engrais minéral ou après l'apport de matières organiques ou d'amendements. Pas par temps de gelée, de neige ou de forte pluie.

Comment ? → Dans un premier temps, déterminez des zones homogènes dans la parcelle et réalisez 15 prélèvements par zone homogène à une profondeur constante (15 cm sous pelouse ou prairie, 25 cm dans tous les autres cas), à l'aide d'une sonde ou d'un plantoir (pas de bêche) enfoncée verticalement (pour respecter la proportion des horizons). Merci d'éviter de prélever en bordure de parcelle.

Rassemblez les 15 prélèvements dans un seau propre et homogénéisez l'ensemble. Prenez-en 500 g et placez-les dans un contenant propre (surtout pas dans un contenant ayant contenu des engrais).

Il ne vous reste qu'à nous déposer votre échantillon sur place ou nous le faire parvenir par voie postale, accompagné de la présente fiche dûment complétée.

N'hésitez pas à faire appel à note équipe d'échantillonneurs en demandant une offre de prix auprès de nos services.

Nom | *Société*

Prénom | *N° de TVA*

N°..... boite.... | *(Adresse de facturation si différente)*

Adresse et numéro, boite

CP | *Localité* | ☐ FR ☐ NL ☐ EN *Code linguistique*

E-mail | *Téléphone*

Renseignements concernant la parcelle

Vos références pour vous permettre de connaitre quelle est la parcelle concernée (exemple : potager, jardin arrière, pelouse, etc.) | Superficie

Date d'échantillonnage |cm Profondeur de prélèvement | ☐ sonde ☐ Autre : Mode de prélèvement

Localité du lieu de prélèvement

Succession des cultures :
Qu'est-ce qui était/est/sera cultivé dans votre parcelle ?

Culture précédente	
Culture à fertiliser	
Culture suivante	

Fumure organique ou minérale

Date	Quantité (T, m³, l/ha)	Type d'apport

Remarque :

Analyse(s) demandée(s)

	Type	Recommandé pour	Description
☐	**Type A**	Connaître l'état de fertilité du sol et obtenir un conseil de fertilisation adapté à la culture projetée	Conditionnement 2mm, Acidité du sol (pH_KCl), Matière organique (= Carbone organique x2), Phosphore, Calcium, Magnésium, Potassium, Azote total, rapport Carbone/Azote, conseil de fertilisation
☐	**Type P**	Idem que la Type A, mais spécifique aux prairies	Conditionnement 2mm. Tous les éléments de la type A, Sodium, Cuivre
☐	**Type B**	Les cultures sous verre (serres) ou les cultures recevant une forte fertilisation	Conditionnement 2mm. Tous les éléments de la type A, Conductivité électrique, Chlorure de sodium, Sodium, Fer, Manganèse
☐	**Type C**	Pour une interprétation plus précise des résultats par la détermination de valeurs de référence (K et Mg) propres à l'échantillon	Conditionnement 2mm. Tous les éléments de la type A, Capacité d'échange cationique
☐	**Granulométrie des sols**	Obtenir un avis afin d'aboutir à une texture équilibrée et optimiser le bilan en air et en eau (problème d'infiltration) principalement pour les pelouses et pour les plantations ornementales	Conditionnement 2mm. Détermination de la texture : Argile, Limon, Sable (en pourcentage), Triangle textural, Acidité du sol (pH_eau), Matière organique (= Carbone organique x2)
☐	**Granulométrie des sables améliorants**	Déterminer le caractère améliorant du sable vis à vis de la texture du sol	Conditionnement 2mm. Détermination des différentes fractions granulométriques : 50-100 mm, 100-200 mm, 200-500 mm, 500-1000 mm, 1-2 mm et > 2 mm
☐	**Eléments traces métalliques (ETM)**	Evaluer les risques de pollution sur base de la législation en vigueur	Conditionnement 250µm. Arsenic, Cadium, Chrome, Cuivre, Nickel, Plomb, Zinc, Matière sèche, Acidité du sol (pH_KCl), Matière organique (= carbone organique x2)
☐	**Eléments traces métalliques + Mercure**		Conditionnement 250µm. Tous les éléments traces métalliques + Mercure
☐	**Type Golf**	Evaluer l'état de fertilité des sols des golfs	Conditionnement 2mm. Tous les éléments de la type A, Capacité d'échange cationique, Cuivre, Zinc, Fer, Manganèse, Sodium

Entourez le dosage supplémentaire souhaité

Acidité d'échange (pH_KCl)	Phosphore disponible	Manganèse disponible	ETM Arsenic	ETM Manganèse
Acidité totale (pH_eau)	Potassium disponible	Zinc disponible	ETM Cadium	ETM Nickel
Calcaire actif	Magnésium disponible	Phosphore soluble dans l'eau	ETM Chrome	ETM Plomb
Carbonates	Calcium disponible	Conductivité électrique	ETM Cobalt	ETM Zinc
Carbone total	Sodium disponible	Chlorure de sodium	ETM Cuivre	ETM Mercure
Carbone organique total	Cuivre disponible	Capacité d'échange cationique	ETM Fer	Conditionnement 250µm
Azote total	Fer disponible			Conditionnement 2mm

Les laboratoires utilisent des méthodes d'analyses indirectes pour certains paramètres.
□ Je souhaite obtenir mes analyses par méthode de référence uniquement.
Les laboratoires du CPAR sont accrédités ISO/IEC 17025 par Belac : n° d'accréditation Belac 280-TEST
Les scopes et le certificat sont accessibles sur le site internet Belac et sur www.brabantwallon.be
La liste des méthodes et la liste des tarifs sont disponibles sur demande ou sur le site www.brabantwallon.be

BELAC 280 - TEST

Le demandeur marque son accord pour analyse(s) de type
etanalyse(s) de dosage(s) supplémentaire(s).

Signatures **Le demandeur**

17, Rue Saint-Nicolas, 1310 La Hulpe
02/656.09.70
agriculture@brabantwallon.be
TVA : BE 0253 973 318

Les informations obtenues ou générées au cours des activités des laboratoires ainsi que les informations obtenues par d'autres sources que le client sont maintenues confidentielles entre les laboratoires et le client. Les données à caractère personnel sont recueillies et traitées dans le but de répondre à la demande d'analyse et de conseil. Elles sont traitées en veillant au respect de la réglementation en vigueur et, en particulier, du RGPD. Le responsable de traitement est l'administration provinciale du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre. Son délégué à la protection des données (DPO) peut être contacté à la même adresse postale (indiquer « A l'attention du DPO » ou par mail dpo@brabantwallon.be. Les informations relatives aux modalités de collecte, de traitement et de conservation de vos données, ainsi que les droits que vous pouvez exercer, sont repris dans la « Politique de gestion des données à caractère personnel », disponible sur le site internet de la Province (https://www.brabantwallon.be/gdpr-view) ou sur simple demande au délégué à la protection des données (dpo@brabantwallon.be). Les données géographiques couplées aux résultats d'analyses de vos parcelles agricoles peuvent être transmises à l'asbl REQUASUD et au Service Public de Wallonie (SPW) afin d'établir des statistiques rendues anonymes, sur l'état des sols wallons.